

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)**

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

SECTION BIOTECHNOLOGIES

Option : SANTE - ENVIRONNEMENT

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Composition du jury.....	Page 3
Renseignements statistiques.....	Page 5
Epreuves d'admissibilité	
Epreuve de synthèse	Page 16
Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation	Page 18
Epreuves d'admission	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	Page 21
Epreuve sur dossier	
Soutenance du rapport	Page 29
Agir en fonctionnaire	Page 34
Conclusion générale	Page 37

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury

Mme Françoise GUILLET, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Vice-présidentes

Mme Marie-Françoise BURG, inspecteur de l'éducation nationale

Mme Martine LACOTE, inspecteur de l'enseignement technique

Secrétaire général

M. Jean BESSE, professeur de lycée professionnel

Membres

AGUIAR Manuel Professeur de lycée professionnel LP Colard Noel St Quentin AMIENS
ANGORA Claude Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Nantes NANTES
ASSAN Dominique Professeur certifié LGT Lyc Métier Lycée des Métiers Rabelais PARIS
AUVINET Arnel Professeur de lycée professionnel LP Edouard Vaillant St Junien LIMOGES
BATELOT Josiane Professeur de lycée professionnel LP Paul Lapie Luneville NANCY-METZ
BERRADA Said Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie Clermont Ferrand CLERMONT-FERRAND
BESSE Jean Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Alexandre Dumaine Macon DIJON
BIRON Pascal Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Le Dolmen POITIERS
BONNARD Hélène Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Lycée des Métiers Helene Bouch Venissieux LYON
BOUCHE Thomas Professeur de lycée professionnel LP Lycée des Métiers Louis Lumier Chelles CRETEIL
BOULY Colette Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Marie Marvingt Tomblaine NANCY-METZ
BOUSSER Thomas Professeur de lycée professionnel LP Jean Rostand Nevers DIJON
BRAULT Bernard Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Paris CRETEIL
BRIAC Annie Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel Frejus NICE
CAMPARDON Laure Professeur de lycée professionnel LP Fernand Leger Audincourt BESANCON
CAZORLA Ludovic EC.R Professeur lycée professionnel LPP Prive Turgot MONTPELLIER
CHICAULT Céline Professeur Agrégé LGT Brequigny RENNES
CILPA Marie-José Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Guadeloupe Les Abymes GUADELOUPE
CLERBOUT Loïc Professeur de lycée professionnel LP Julie Daubie Laon AMIENS
CLOUP Isabelle Professeur certifié LT St Louis Bordeaux BORDEAUX
COLIN Christine Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Lycée des Métiers des Métiers Pont L Abbe RENNES
COMPAIN Sandrine Professeur de lycée professionnel LP Lycdes Métiers Francoise DoLTo Olivet ORLEANS-TOURS
CORDEIRO Julien Professeur de lycée professionnel LP Frederic Bartholdi St Denis CRETEIL
COURSON Nelly Professeur de lycée professionnel LPO Le Mans Sud Le Mans NANTES
DARTOY Marie-Claude Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Marie Marvingt Tomblaine NANCY-METZ
DEHAIBE Carine Professeur de lycée professionnel LP Amyot D Inville Senlis AMIENS
DELSOUC Nathalie Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel Chartres ORLEANS-TOURS
DEMARTIS Evelyne Professeur certifié LPO Henri Sellier Livry Gargan CRETEIL
DOSSOU GBETE Victor Professeur de lycée professionnel SEP Lycée des Métiers Charles De G Muret TOULOUSE
DRUART Sébastien Professeur de lycée professionnel LP Julie Daubie Laon AMIENS
DUGUET Laurent Professeur de lycée professionnel LP Jean Baptiste Darnet St Yrieix La Perche LIMOGES
FASSY Pascale Professeur de lycée professionnel SEGPA SEGPA CLG Les Matagots La Ciotat AIX-MARSEILLE
FEAT Marie-Christine Professeur de lycée professionnel SEP Etienne Lenoir Chateaubriant NANTES
FILACHET Fabrice EC.R Professeur lycée professionnel LPP Prive Notre-Dame -St Vincent PARIS
FOSSURIER Sylvie Professeur de lycée professionnel LP Jean Rostand Nevers DIJON
FRANCOIS Brigitte Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel La Ciotat AIX-MARSEILLE
FROTTIER Béatrice Professeur de lycée professionnel LP Lycée Professionnel Mazamet TOULOUSE
GERAUDIE Muriel Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Limoges LIMOGES
GHORZI Ouarda Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Yser REIMS
GILLARD Chantal Professeur certifié LT St Louis Bordeaux BORDEAUX
GISSELBRECHT Ruth Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Lille LILLE
GUERRIER Stéphanie Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel La Ciotat AIX-MARSEILLE
GUIGLION Brigitte Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Lycée des Métiers Parc St Jean Toulon NICE

GUILLAUD Jef Professeur de lycée professionnel LP Marcel DassauLT Merignac BORDEAUX
 HEURTAUX Françoise Professeur de lycée professionnel LP Louis-Jacques Goussier Reze NANTES
 KADI Azzedine Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel Pulversheim STRASBOURG
 KOCH Laure Professeur certifié AIX-MARSEILLE
 LEBONDIDIER Pierre-Laurent Professeur de lycée professionnel LP Edmond Labbe Oullins LYON
 LEGEARD Dominique Professeur de lycée professionnel LP Marc Godrie Loudun POITIERS
 LEYNAUD Christine Professeur de lycée professionnel LP Marie Curie CLERMONT-FERRAND
 LIEUTARD Vincent Professeur de lycée professionnel LP Pierre desgranges Andrezieux Boutheon LYON
 LIEUTAUD Clément Professeur de lycée professionnel SEGPA SEGPA CLG Theodore Monod Margencel GRENOBLE
 LIGNEAU Alexandre Professeur certifié LGT Lycée des Métiers Rabelais PARIS
 LONJON Ghislaine Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel Le Muy NICE
 LUQUE Sylvie PETT LPO Lycée Polyvalent Atlantique Lucon Cedex NANTES
 MADELEINE Karine Professeur de lycée professionnel LP LP Alexis De Tocqueville Cherbourg Octeville CAEN
 MALLETT Thérèse Professeur de lycée professionnel LP De Guerande Olivier Guichard Guerande NANTES
 MAMDOUH Mohamed-Ali Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Rennes RENNES
 MASSOT Rachel Professeur de lycée professionnel LP Les Sapins Coutances CAEN
 MAZEAU Thomas Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel St Romain En Gal GRENOBLE
 MEILLER Jacqueline Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Lyon Lyon LYON
 MENU Chantal Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie D'Amiens Amiens AMIENS
 MERIC Isabelle Professeur de lycée professionnel LPO Louis Feuillade Lunel MONTPELLIER
 MERRIAUX Fabienne Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Nancy-Metz Nancy NANCY-METZ
 MIOT-WEEBER Joëlle EC.R Professeur lycée professionnel LPP Saint Vincent De Paul Chatillon Sur Seine Cedex DIJON
 MOLINIER Lionel Claude Professeur certifié LPO De Gaulle-Anthonioz Milhau MONTPELLIER
 MOUNDANGA Jonas Professeur de lycée professionnel LPO Simone Weil DIJON
 MURAT Murielle Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Nice NICE
 NICOLLET Eric Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie De Montpellier MONTPELLIER
 PANNETIER LIRSAC Catherine Professeur certifié LGT Les SEPt Mares Maurepas VERSAILLES
 PAQUIER Sébastien Professeur certifié LGT La Martiniere Duchere LYON
 PASCAL Martine Inspecteur de l'éducation nationale Rectorat Académie D'Aix-Marseille AIX-MARSEILLE
 PENOT Ghislaine Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel Agde MONTPELLIER
 PERRAS-GROS Sandrine Professeur de lycée professionnel SEP Section Enseigt Professionnel Ivry Sur Seine CRETEIL
 PIOLLAT Pascale Professeur de lycée professionnel SEP Louise Michel GRENOBLE
 POUGET Aymeric Professeur de lycée professionnel LP Jean Moulin Beziers MONTPELLIER
 RAHMANI Fouad Professeur de lycée professionnel LP LP Edmond Rostand PARIS
 RIOLET Corinne Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métiers Gilbert Courtois Dreux Cedex ORLEANS-TOURS
 ROGUEDA Sylvie Professeur de lycée professionnel LP Etienne Dolet PARIS
 SAINT-VANNE Chantal Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Marie Marvingt Tomblaine NANCY-METZ
 SALMON Nadège Professeur de lycée professionnel SEGPA SEGPA CLG Django Reinhardt Toulon NICE
 SILLAC Thierry Professeur de lycée professionnel CLG La Durantiere NANTES
 SULLO Veronique Professeur de lycée professionnel LP Françoise DoLTo Montceau Les Mines DIJON
 VAN LOO Christiane Professeur de lycée professionnel LP Camille Schneider Molsheim STRASBOURG
 VANAUTRYVE Severine Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Lycée des Métiers Gabriel Vois Bourg En Bresse LYON
 VERNET Michel Professeur de lycée professionnel LP Lyc Métier Lycée des Métiers Les Canuts Vaulx En Velin LYON
 ZENNER SELON Hélène Professeur certifié LGT La Martiniere Duchere LYON

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits	694
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	298
Candidats admissibles	212
Candidats présents aux épreuves d'admission	156
Nombre de postes	165
Candidats proposés pour l'admission	132
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	07.44
Moyenne des candidats admissibles	08.40
Moyenne du dernier candidat admissible	05.93
Moyenne la meilleure	14.42
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	10.26
Moyenne des candidats admis	11.13
Moyenne la meilleure	16.50
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	09.33
Moyenne des candidats admis	09.89
Moyenne du dernier candidat admis	07.02
Moyenne la meilleure	15.08

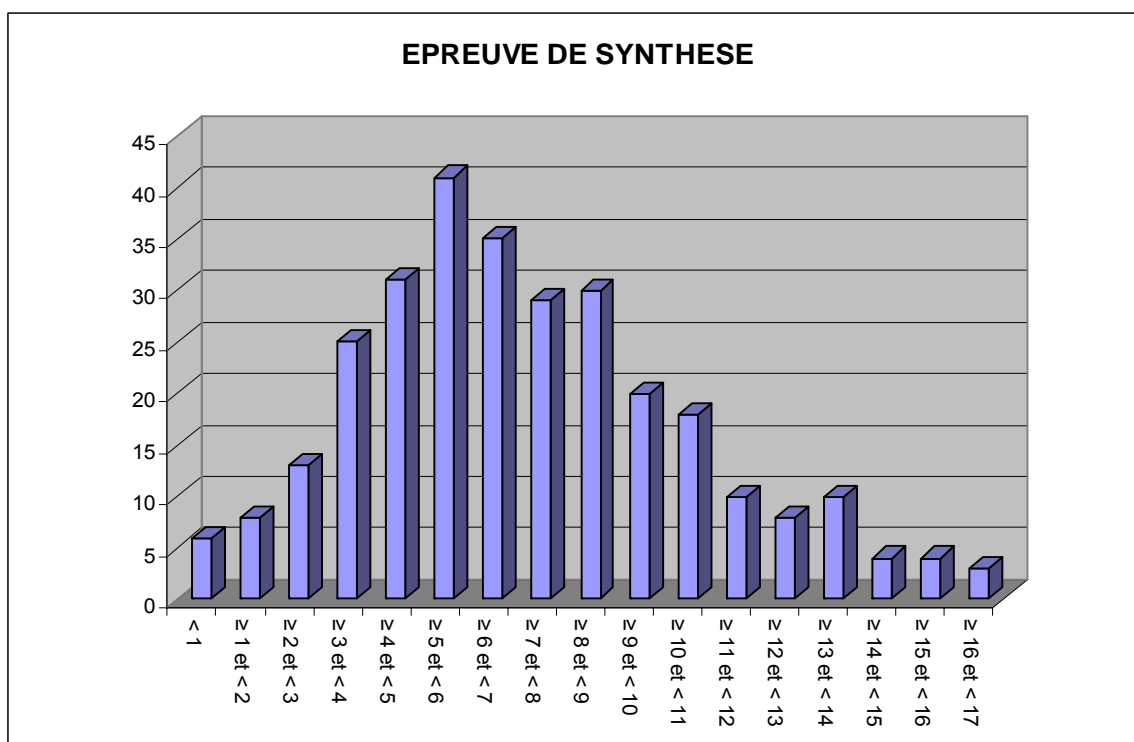
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse :

Note la plus élevée	16.57
Moyenne générale des candidats présents	07.11
Moyenne des candidats admissibles	08.44

Répartition des notes :

< 1	6	≥ 9 et < 10	20
≥ 1 et < 2	8	≥ 10 et < 11	18
≥ 2 et < 3	13	≥ 11 et < 12	10
≥ 3 et < 4	25	≥ 12 et < 13	8
≥ 4 et < 5	31	≥ 13 et < 14	10
≥ 5 et < 6	41	≥ 14 et < 15	4
≥ 6 et < 7	35	≥ 15 et < 16	4
≥ 7 et < 8	29	≥ 16 et < 17	3
≥ 8 et < 9	30		

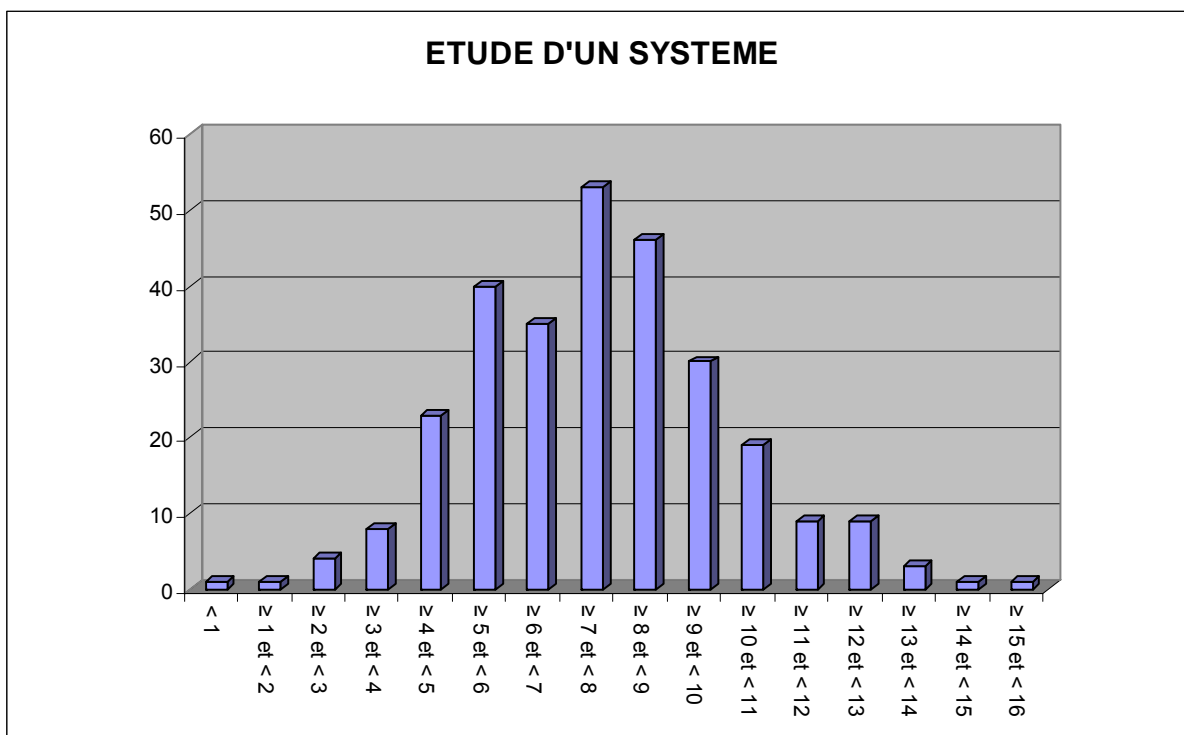


Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation :

Note la plus élevée	15.75
Moyenne générale des candidats présents	07.61
Moyenne des candidats admissibles	08.36

Répartition des notes :

< 1	1	≥ 8 et < 9	46
≥ 1 et < 2	1	≥ 9 et < 10	30
≥ 2 et < 3	4	≥ 10 et < 11	19
≥ 3 et < 4	8	≥ 11 et < 12	9
≥ 4 et < 5	23	≥ 12 et < 13	9
≥ 5 et < 6	40	≥ 13 et < 14	3
≥ 6 et < 7	35	≥ 14 et < 15	1
≥ 7 et < 8	53	≥ 15 et < 16	1



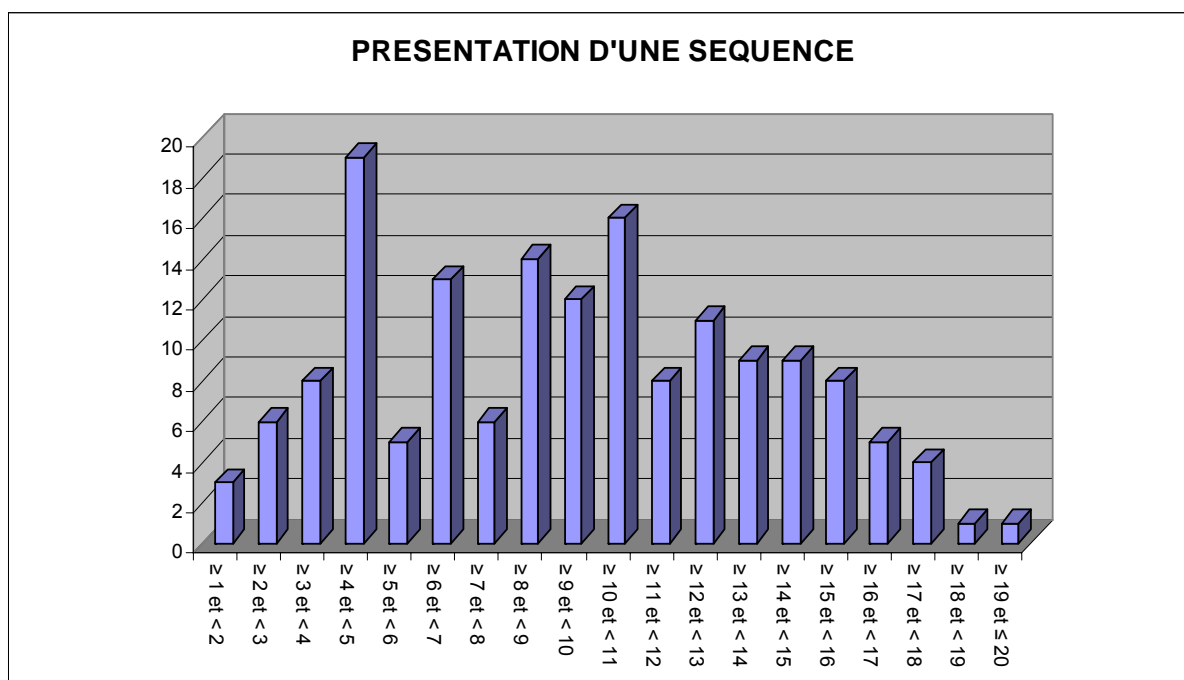
EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel :

Note la plus élevée	19.00
Moyenne générale des candidats présents	09.21
Moyenne des candidats admissibles	10.02

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	3	≥ 11 et < 12	8
≥ 2 et < 3	6	≥ 12 et < 13	11
≥ 3 et < 4	8	≥ 13 et < 14	9
≥ 4 et < 5	19	≥ 14 et < 15	9
≥ 5 et < 6	5	≥ 15 et < 16	8
≥ 6 et < 7	13	≥ 16 et < 17	5
≥ 7 et < 8	6	≥ 17 et < 18	4
≥ 8 et < 9	14	≥ 18 et < 19	1
≥ 9 et < 10	12	≥ 19 et ≤ 20	1
≥ 10 et < 11	16		

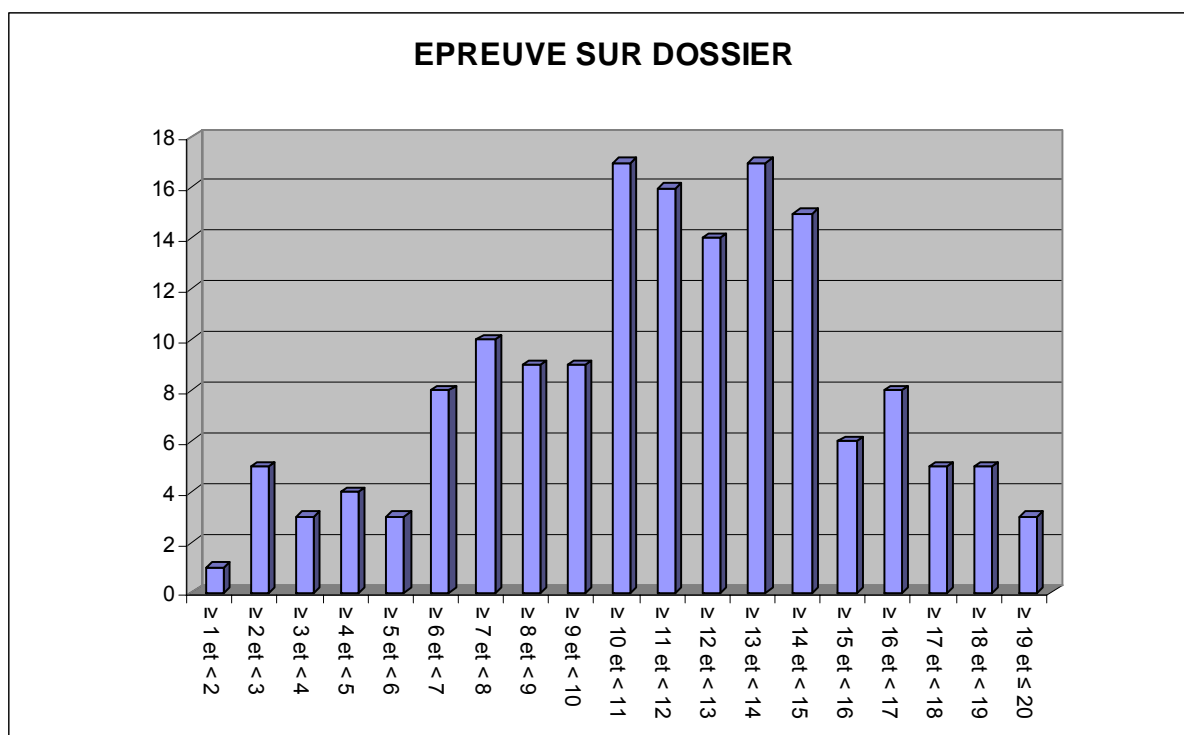


Epreuve sur dossier :

Note la plus élevée	19.00
Moyenne générale des candidats présents	11.19
Moyenne des candidats admissibles	12.24

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	1	≥ 11 et < 12	16
≥ 2 et < 3	5	≥ 12 et < 13	14
≥ 3 et < 4	3	≥ 13 et < 14	17
≥ 4 et < 5	4	≥ 14 et < 15	15
≥ 5 et < 6	3	≥ 15 et < 16	6
≥ 6 et < 7	8	≥ 16 et < 17	8
≥ 7 et < 8	10	≥ 17 et < 18	5
≥ 8 et < 9	9	≥ 18 et < 19	5
≥ 9 et < 10	9	≥ 19 et ≤ 20	3
≥ 10 et < 11	17		



RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)

Candidats inscrits	118
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	52
Candidats admissibles	35
Candidats présents aux épreuves d'admission	26
Nombre de postes	20
Candidats proposés pour l'admission	20
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	07.10
Moyenne des candidats admissibles	08.27
Moyenne du dernier candidat admissible	05.96
Moyenne la meilleure :	13.11
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	10.62
Moyenne des candidats admis	11.91
Moyenne la meilleure :	16.36
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	09.49
Moyenne des candidats admis	10.25
Moyenne du dernier candidat admis	08.55
Moyenne la meilleure :	13.45

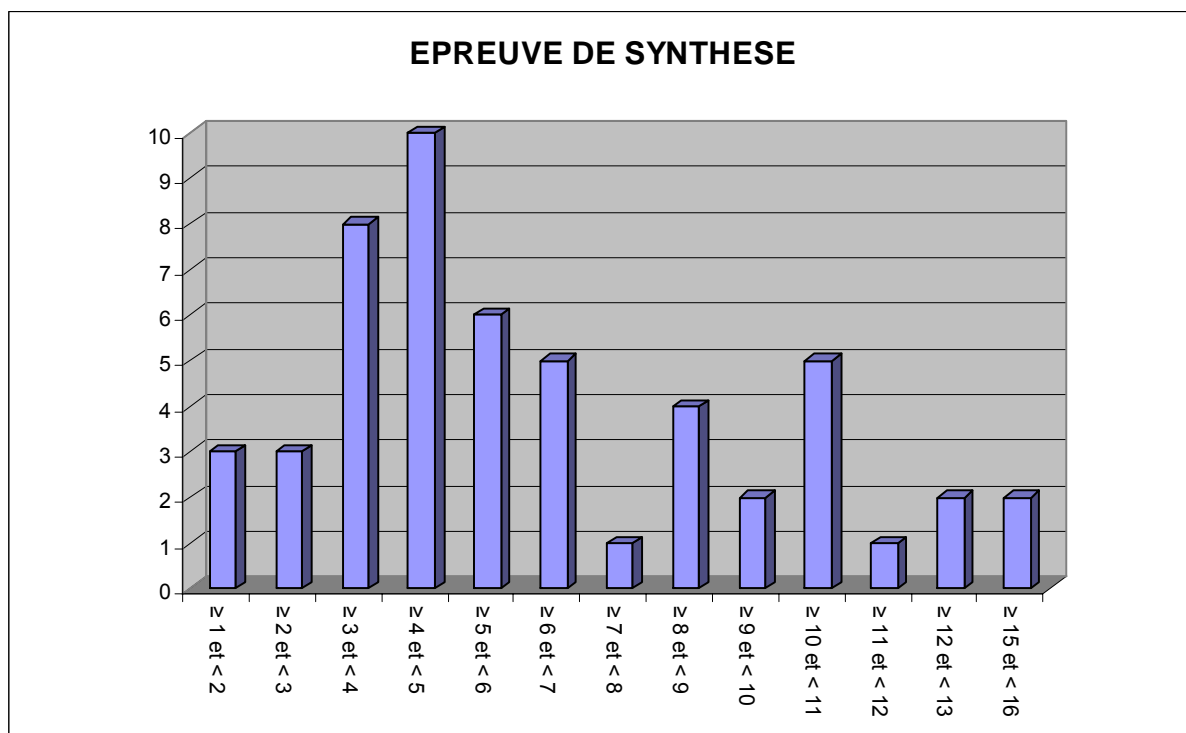
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse :

Note la plus élevée	15.04
Moyenne générale des candidats présents	06.34
Moyenne des candidats admissibles	07.77

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	3	≥ 8 et < 9	4
≥ 2 et < 3	3	≥ 9 et < 10	2
≥ 3 et < 4	8	≥ 10 et < 11	5
≥ 4 et < 5	10	≥ 11 et < 12	1
≥ 5 et < 6	6	≥ 12 et < 13	2
≥ 6 et < 7	5	≥ 15 et < 16	2
≥ 7 et < 8	1		



Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation :

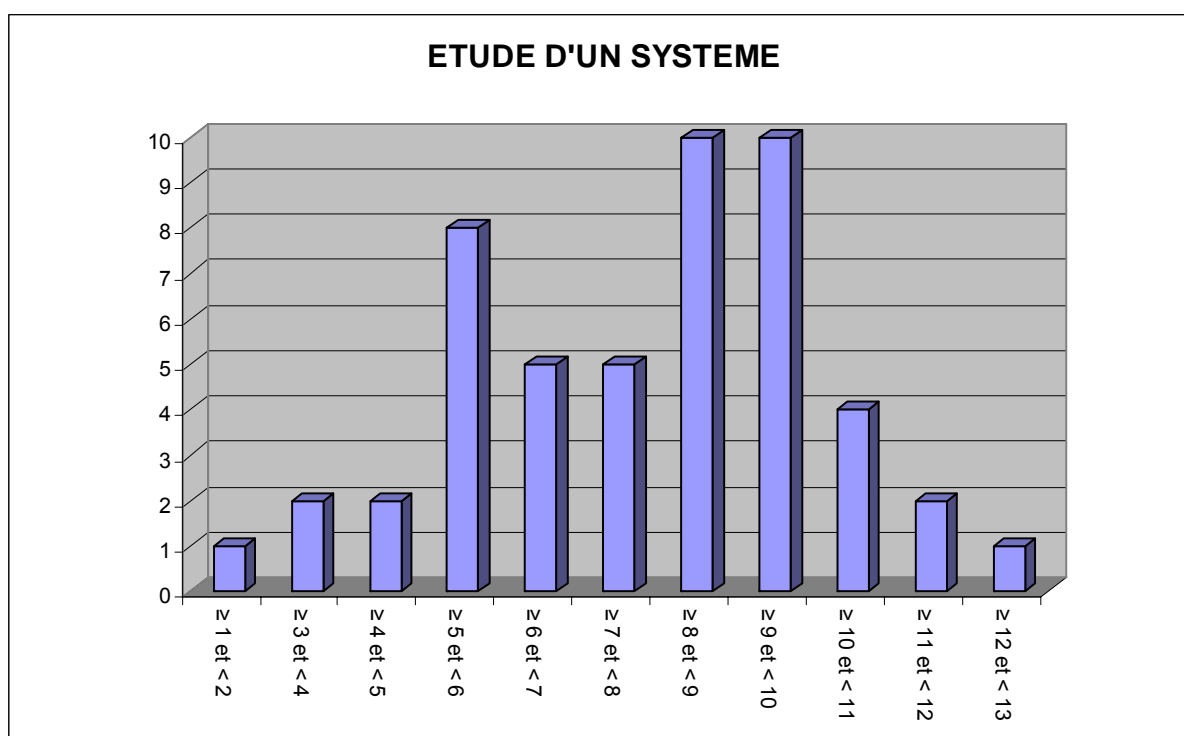
Note la plus élevée 12.54

Moyenne générale des candidats présents 07.52

Moyenne des candidats admissibles 08.76

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	1	≥ 8 et < 9	10
≥ 3 et < 4	2	≥ 9 et < 10	10
≥ 4 et < 5	2	≥ 10 et < 11	4
≥ 5 et < 6	8	≥ 11 et < 12	2
≥ 6 et < 7	5	≥ 12 et < 13	1
≥ 7 et < 8	5		



EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel :

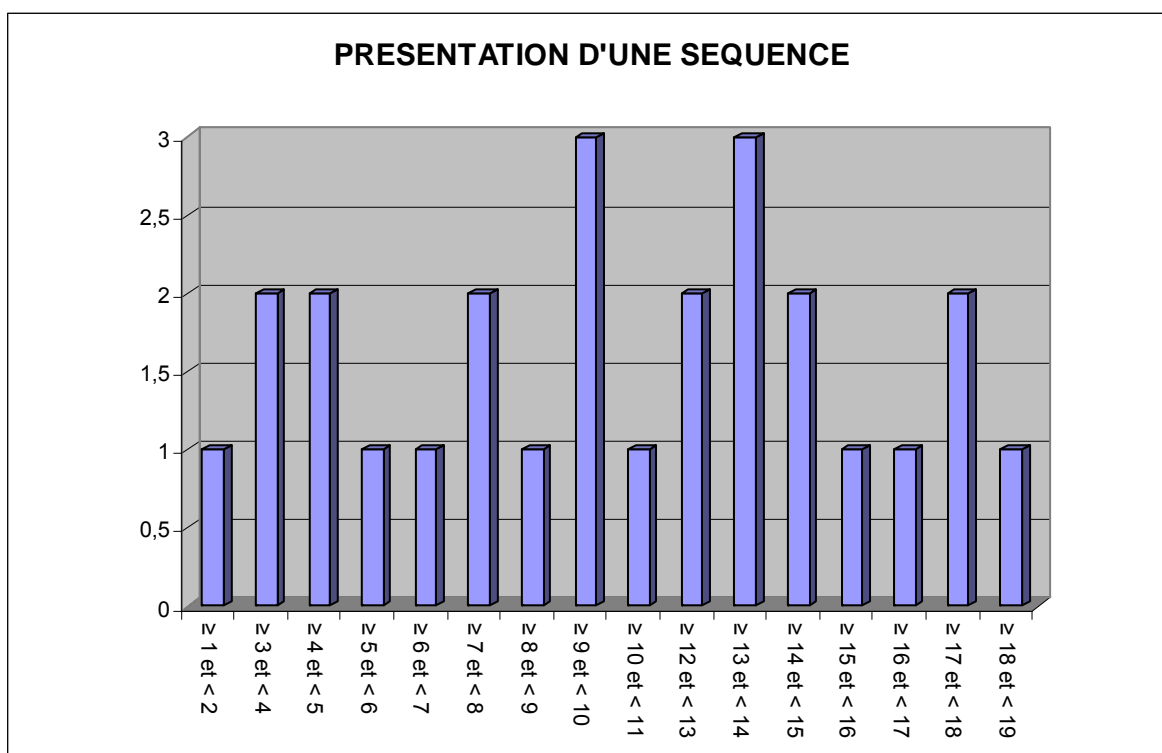
Note la plus élevée 18.00

Moyenne générale des candidats présents 10.26

Moyenne des candidats admissibles 11.61

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	1	≥ 10 et < 11	1
≥ 3 et < 4	2	≥ 12 et < 13	2
≥ 4 et < 5	2	≥ 13 et < 14	3
≥ 5 et < 6	1	≥ 14 et < 15	2
≥ 6 et < 7	1	≥ 15 et < 16	1
≥ 7 et < 8	2	≥ 16 et < 17	1
≥ 8 et < 9	1	≥ 17 et < 18	2
≥ 9 et < 10	3	≥ 18 et < 19	1

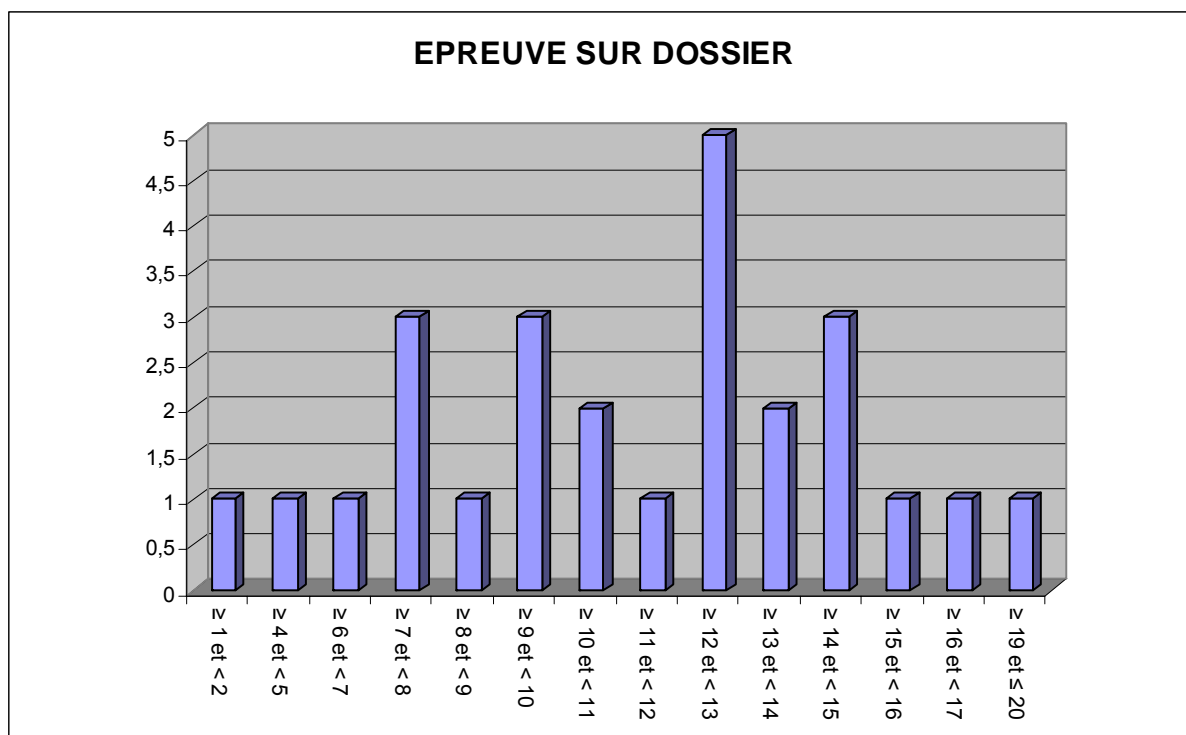


Epreuve sur dossier :

Note la plus élevée	19.50
Moyenne générale des candidats présents	10.97
Moyenne des candidats admissibles	12.20

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	1	≥ 11 et < 12	1
≥ 4 et < 5	1	≥ 12 et < 13	5
≥ 6 et < 7	1	≥ 13 et < 14	2
≥ 7 et < 8	3	≥ 14 et < 15	3
≥ 8 et < 9	1	≥ 15 et < 16	1
≥ 9 et < 10	3	≥ 16 et < 17	1
≥ 10 et < 11	2	≥ 19 et ≤ 20	1



EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 » : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Rapport établi par Mesdames ASSAN, BRIAC, CHICAULT, CLOUP, COLIN, DUBOIS, GUIGLION, LAURENT, MERIC, PANNETIER LIRSAC, VANAUTRYVE, ZENNER SELON et Messieurs AGUIAR, BERRADA, CAZORLA, DOSSOU GBETE, DUGUET, KADI, LIEUTAUD, MOLINIER, MOUNDANGA, PAQUIER, RAHMANI, SILLAC

COMMENTAIRES

Le jury demande aux candidats de lire attentivement la définition de l'épreuve de synthèse. Les candidats doivent maîtriser les connaissances précises relatives au programme (BOEN n°7 du 08/07/2010).

Une lecture fine et complète du sujet (questions et annexes) est indispensable. Chaque terme des questions doit être pris en compte dans l'élaboration des réponses (exemples : comparer, développer, justifier, argumenter, expliquer ...).

De façon générale, le jury a noté une amélioration de la présentation des copies. La syntaxe et l'orthographe ne sont pas toujours du niveau exigé (le jury rappelle qu'il ne faut utiliser ni abréviations, ni sigles - y compris celles des annexes - sans les définir auparavant).

Le niveau général reste très faible. De nombreux candidats font des confusions et approximations inadmissibles à ce niveau.

Une introduction reste nécessaire, elle doit être succincte. Le jury attend des candidats une présentation de la problématique et une annonce claire de leur plan.

Le développement du devoir doit être structuré et suivre le plan annoncé dans l'introduction. La gestion du temps imparti doit permettre de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.

Une définition des termes du sujet (exemples : adulte de référence, ration alimentaire, activité physique régulière ...) est attendue.

La présentation sous forme de tableaux et/ou de schémas doit être claire et précise ; elle permet d'exposer de façon synthétique et pertinente les connaissances scientifiques et d'exploiter les annexes avec discernement.

Les connaissances scientifiques doivent venir préciser le discours énoncé à partir des annexes (bannir les paraphrases). L'épreuve n'est pas qu'une synthèse des annexes mais doit mettre en évidence des savoirs.

La conclusion ne doit pas être une simple redite des éléments déjà évoqués mais aussi proposer une ouverture pertinente.

Les bases de physiologie, de biochimie et de nutrition (contraction musculaire, catabolisme des protéines, cycle de l'urée, besoins nutritionnels, ration alimentaire) sont peu maîtrisées ou non développées par un grand nombre de candidats.

Le jury a apprécié dans certaines copies :

- les efforts de structuration et de synthèse réalisés ;
- la présence de schémas appropriés, clairs, légendés et commentés ;
- une référence précise aux annexes utilisées ;
- un exposé fluide utilisant des phrases de transition.

ELEMENTS DE CORRIGE

1 – Activité sportive : aspects alimentaires et physiologiques

1-1 Développer les mécanismes permettant la contraction musculaire dans le muscle strié.

- Décrire succinctement la structure du muscle squelettique
- Présenter un schéma légendé du sarcomère et les différentes protéines mises en jeu
- Développer les mécanismes moléculaires de la contraction : potentiel d'action, rôles du calcium et de l'ATP, basculement des têtes de myosine, glissement des filaments ...

1-2 Comparer et justifier les besoins de l'adulte sédentaire de référence à ceux d'une personne pratiquant une activité sportive régulière. Proposer un exemple de ration journalière correspondant à ces besoins.

- Définir un adulte de référence (sexe, âge, IMC) avec les niveaux énergétiques correspondants
- Comparer et justifier les ANC (énergétiques et non énergétiques) entre l'adulte sédentaire et le sportif
- Exposer l'équilibre hydro-minéral en tenant compte des facteurs de variation (climat, intensité et durée de l'effort ...)
- Proposer une ration journalière comparée entre un adulte sédentaire et un sportif. Justifier les adaptations pour le sportif.

2 - Augmentation des performances : dopage et alimentation

2-1 Argumenter ce positionnement.

Exemples d'idées à argumenter :

- importance d'une alimentation variée et équilibrée en choisissant des produits « à bonne ou haute densité nutritionnelle »
- effets des compléments alimentaires non prouvés scientifiquement
- évaluation des besoins par des professionnels de santé
- intérêt non prouvé et toxicité potentielle
- opposition de l'aspect commercial et des données scientifiques
- ...

On attend du candidat :

- une articulation des arguments à partir des données des annexes 3 à 6
- une capacité à transcrire les énoncés du texte (éviter la paraphrase)
- une réflexion critique

2-2 Développer le mécanisme d'action de la myostatine et préciser son intérêt dans le phénomène du dopage.

- Présentation structurale et fonctionnelle synthétique de la myostatine
- Description simplifiée du mécanisme d'action et de régulation
- Lien entre le dopage et l'action des régulateurs de la myostatine
- Précision des effets sur le muscle et lien avec les types de sport

3 - Catabolisme et élimination des protéines

3-1 Développer les différentes phases du catabolisme et de l'élimination des protéines par l'organisme humain.

- Rappel sur les phénomènes digestifs (endo et exopeptidases, absorption)
- Détail des réactions de désamination et transamination en précisant leur localisation tissulaire
- Cycle de l'urée schématisé avec la localisation cellulaire
- Présentation des voies d'élimination de l'urée (voie sanguine et urinaire)

3-2 Exposer les risques encourus par un tel régime.

- Production excessive d'urée et ses conséquences rénales
- Production excessive d'ammonium et ses conséquences hépatiques
- Discussion sur le déséquilibre alimentaire (carences et excès de protides)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE D'ÉTUDE D'UN SYSTÈME, D'UN PROCÉDE OU D'UNE ORGANISATION

Rapports de Mesdames BONNARD, BOULY, CAMPARDON, COMPAIN, DEHAIBE, GUERRIER, KOCH, LEYNAUD, LUQUE, RIOLET, SAINT-VANNE et Messieurs : AUVINET, BIRON, BOUCHE, CLERBOUT, DRUART, GUILLAUD, LIGNEAU, MAMDOUH, MAZEAU, POUGET, VERNET.

1. Remarques et conseils aux candidats sur le plan général

1.1 Une lecture attentive du sujet doit permettre :

- ♣ D'identifier les problématiques liées à la situation professionnelle donnée : cuisine centrale située dans un EHPAD
- ♣ De mobiliser les connaissances en relation directe avec le contexte professionnel du sujet (cuisine centrale),
- ♣ D'identifier les verbes qui précisent les contenus des réponses attendues (élaborer, décrire, justifier, proposer, rédiger...) et les sous-parties éventuelles dans une question (ex de la question 2.3 : Proposer un plan de nettoyage. Développer le protocole de nettoyage désinfection des plans de travail).
- ♣ De répondre précisément aux consignes, notamment aux demandes de conception de documents techniques et de communication à destination des professionnels (synthèse, fiche méthode, plan de nettoyage, protocole et grille d'analyse des risques).
- ♣ D'éviter les réponses non adaptées à l'étude en cours, les développements inutiles.
 - Exemples : paraphraser les annexes, développer des connaissances scientifiques sans lien direct avec le sujet.

1.2 Remarques sur le fond.

Le sujet faisait appel à l'analyse rigoureuse de la situation professionnelle, à l'utilisation de connaissances actualisées en rapport avec le sujet et à une exploitation pertinente des annexes.

- ♣ Les réponses devaient permettre de vérifier :
 - * les connaissances scientifiques et technologiques actualisées
 - * la capacité à analyser un système
 - * la capacité à proposer des solutions adaptées
 - * la capacité à mettre en œuvre une démarche d'évaluation de la qualité

Le jury a constaté :

- Un manque de définition des notions clés : cuisine centrale, autocontrôle.
- Un manque de connaissances de base sur les méthodes d'analyse (5M, étude fonctionnelle, grille d'analyse des risques).
- Une non maîtrise de la rédaction de documents professionnels (synthèse, fiche méthode, plan de nettoyage, protocole et grille d'analyse des risques).
- Une difficulté à analyser une situation professionnelle au travers d'annexes : informations non utilisées ou recopiées sans analyse. Exemple : annexes 5 et 9.
- Une absence de lien entre l'annexe analysée et la question traitée.
- Pour la question 1, un manque de connaissances sur la réglementation en restauration collective.
- Pour la question 2, un choix non pertinent de produits.
- Pour la question 3, une absence de connaissances techniques permettant la réalisation de l'étude fonctionnelle du système de climatisation.
- Pour la question 4, une absence fréquente d'élaboration de grille d'analyse de risques et une confusion entre certains termes : danger, situation dangereuse, évènement dangereux, dommage.

Le niveau du concours exige l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté, précis et actualisé.

1.3 Remarques sur la forme.

♣ Structuration de la copie

- ✓ Le devoir nécessite une introduction, des transitions entre les questions et une conclusion qui sont évaluées.
- ✓ L'introduction doit situer le sujet dans son contexte actuel, définir les termes clés et annoncer le plan.
- ✓ La construction du devoir doit mettre en évidence les différentes questions numérotées en conservant la structure ordonnée du sujet. Eviter la copie type « dissertation »
- ✓ Pour une meilleure lisibilité, il est conseillé de réaliser les documents techniques, les tableaux de façon continue sur une même page (ou une double page maximum)
- ✓ Un schéma ne doit pas se substituer à la réponse écrite.
- ✓ Renvoyer le correcteur à l'annexe n° X en guise de réponse à la question n'est pas acceptable.
- ✓ La conclusion ne doit pas se limiter à une reprise des points abordés dans le sujet mais doit proposer un **élargissement** de la réflexion.

♣ Présentation de la copie

- ✓ Une écriture lisible et soignée est exigée.
- ✓ L'écriture au crayon à papier est interdite et les stylos à encre très claire sont à éviter.
- ✓ L'utilisation de quelques couleurs favorise la clarté de l'exposé.
- ✓ L'orthographe et la syntaxe sont évaluées. Les flèches ne remplacent pas les verbes dans une phrase. L'utilisation des abréviations est à proscrire.

1.4. Le jury a apprécié :

- Des présentations rigoureuses, claires et soignées.
- Des phrases bien structurées.
- Une structuration de sujet avec des liens pertinents entre les parties.
- La conception de documents professionnels ou techniques adaptés au public visé.

1.5. Le jury a regretté :

- Des digressions hors-sujet et « tendance à la paraphrase » de certaines parties et annexes.
- Un manque de connaissances techniques et de vocabulaire scientifique
- Le manque de connaissances des milieux professionnels dans lesquels les élèves sont susceptibles de travailler.
- Une méconnaissance de la prévention des risques en milieu professionnel.
- Le manque d'exploitation de manière pertinente de l'ensemble des annexes.

EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Epreuve sur dossier

Présentation d'une séquence de formation
portant sur les programmes du lycée
professionnel

Durée : 6 h
Coefficient : 3

Rapport établi par Mesdames BATELOT, BOULY, DARTOY, DELSOUC, DEMARTIS, FASSY, FRANCOIS, FROTTIER, GHORZI, HEURTAUX, LONJON, MADELEINE, MALLET, MERIC, MIOT- WEEBER, PENOT, PERRAS-GROS, PIOLLAT, ROGUEDA, SALMON, SULLO, VANLOO, et par Messieurs CLERBOUT, DOSSOU GBETE, DRUART et VERNET.

1 RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'EPREUVE (arrêté du 28 décembre 2009) :

*Durée : travaux pratiques : quatre heures ;
préparation de l'exposé : une heure ;
exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ;
coefficient 3.*

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, à partir de protocoles et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2 OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Les sujets sont conçus selon une trame identique à celui proposé en annexe. Ils précisent la section ciblée et les compétences visées, la nature des travaux à réaliser.

Les annexes comportent un protocole simplifié donné à titre indicatif et parfois un extrait de cahier des charges.

Le candidat doit s'organiser dans les quatre heures pour réaliser ses travaux pratiques, concevoir et préparer sa séquence ainsi qu'une séance détaillée. La cinquième heure est plus spécialement consacrée à la préparation de l'exposé.

Une lecture attentive de l'intégralité du sujet en début d'épreuve permet de se l'approprier et d'identifier les documents ressources utiles parmi ceux mis à la disposition des candidats dans la salle de préparation (référentiel de formation du diplôme concerné, modes opératoires, modes d'emploi, protocoles, fiches techniques...).

Il est rappelé aux candidats que les sorties de salles sont limités à celles nécessaires.

2.1. Travaux pratiques

Les travaux pratiques sont en lien direct avec les référentiels des diplômes du champ d'intervention du PLP biotechnologies option santé environnement. Ils peuvent porter sur des techniques empruntées aux domaines d'activités suivants :

- cuisine collective : production culinaire et conditionnement
- cuisine familiale,
- entretien et réfection du linge,
- entretien des locaux et des équipements,
- bionettoyage.

Le jury rappelle aux candidats que la prise en compte des informations contenues dans le sujet est incontournable bien que les éléments du protocole soient proposés à titre indicatif.

Au cours de la première heure, avant le début de la réalisation des travaux pratiques, il est vivement conseillé aux candidats de mettre à profit ce temps pour :

- demander à visiter les locaux de manière attentive afin de repérer matériels et produits mis à disposition,
- réfléchir à l'ordonnancement des différentes étapes par la rédaction d'une organisation chronologique,
- prévoir les matériels et les produits nécessaires à la réalisation du sujet afin d'éviter les pertes de temps.

A partir de la deuxième heure, le jury observe le candidat pendant les travaux pratiques.

Il est fortement recommandé aux candidats de réaliser son travail sans se préoccuper des pratiques des autres...

Le jury attend **une analyse des investigations menées au cours de l'activité pratique afin d'en faire une exploitation judicieuse** en lien avec les objectifs de la séquence de formation proposée.

Le jury tient à rappeler que l'hygiène, la sécurité et l'ergonomie restent une priorité pour les futurs enseignants de Biotechnologies Santé Environnement : lavage des mains, bionettoyage des plans de travail, respect des postures ergonomiques, utilisation des matériels présentant des risques (électriques, thermiques, chimique...), respect du principe de la marche en avant, de la chaîne du froid...

Il est recommandé d'éviter le gaspillage des denrées et des produits nécessaires à la réalisation du travail demandé.

Le jury a apprécié :

- les candidats qui ont su prendre en compte les exigences du secteur d'activités (familial ou collectif) mentionnées dans le sujet (matériel, contraintes particulières d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie, d'organisation du travail, ...)
- une utilisation des ressources à disposition (fiches techniques, protocoles ...)
- une attitude professionnelle (tenue, gestuelle, lavage des mains...) correspondant aux exigences des milieux collectif ou familial ;
- une attitude positive et dynamique ;
- une organisation rigoureuse des postes de travail tout au long de la réalisation ;
- une application des bonnes pratiques d'hygiène ;
- les initiatives prises lors de problèmes rencontrés pendant la réalisation des travaux pratiques et leurs réinvestissements.
- un réel contrôle de la prestation,
- une gestion optimale du temps consacré à la réalisation pratique et à la préparation de l'exposé ;
- les candidats qui ont réalisé l'ensemble du sujet.

Le jury a regretté chez certains candidats :

Un manque de maîtrise des techniques professionnelles et/ou de leur mise en œuvre.

Exemples :

- en techniques culinaires : techniques de base (caramel, béchamel...) utilisation de produits semi-élaborés...

- en conditionnement : règles d'hygiène en collectivité, étiquetage des plats à conditionner, utilisation de la thermoscelleuse, de la cellule de refroidissement rapide, de la machine sous-vide, réalisation de plat témoin ...

- en entretien du linge : utilisation de la machine à coudre professionnelle, sècheuse repasseuse, techniques de repassage et de pliage collectif et familial...

- en entretien des locaux : connaissance des familles de produits, matériaux et revêtements, maîtrise des dosages, connaissance du petit matériel, manipulation du matériel d'entretien mécanisé (monobrosse, de l'injecteur-extracteur), techniques de nettoyage et bionettoyage, contrôle-qualité, respect des règles de sécurité

Le jury a également remarqué que plusieurs candidats ne parviennent pas à justifier de façon scientifique et/ou technologique leurs choix lors des pratiques professionnelles. Toutefois, il n'est pas attendu des candidats qu'ils décrivent chacun de leurs gestes au moment du TP.

Les candidats sont également évalués sur leur capacité d'adaptation à l'environnement proposé lors de la réalisation de la partie pratique.

Le jury a parfois constaté un manque de rigueur dans la tenue professionnelle, inadaptée au secteur d'activité (blouse sale, trouée, ou non repassée, absence de chaussures antidérapantes, présence de bijoux,...). Les futurs enseignants ne sauraient exiger de leurs élèves une tenue qu'ils ne porteraient pas eux-mêmes. Ils ont valeur d'exemple.

Le jury tient à insister sur le fait qu'une réalisation médiocre des TP en particulier l'obtention de résultats non satisfaisants ne doit pas remettre en cause l'ensemble de l'épreuve qui reste une exploitation pédagogique.

2.2. Présentation de la séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Cette partie orale permet d'évaluer :

- l'exploitation et l'analyse des informations recueillies pendant les travaux pratiques ;
- la conception de la séquence,
- le développement d'une séance ;
- l'expression et la communication.

Le jury rappelle que tout ou partie du TP doit être exploité dans la séquence pédagogique.

Les attentes du jury lors de l'exposé :

Il s'agit, pour une section imposée dans le sujet, de présenter une séquence d'enseignement comportant l'organisation des séances et de présenter une séance de façon détaillée.

Le candidat doit s'appuyer sur les investigations, les analyses, les constats effectués lors de la réalisation du TP.

Le jury attend une séquence centrée sur une ou plusieurs compétences du référentiel (et non sur la seule réalisation du TP).

La séquence d'enseignement proposée doit s'inscrire dans un plan de formation global comportant les PFMP et faire apparaître des objectifs articulant des savoir-faire professionnels et des savoirs associés.

Le jury attend que le candidat justifie l'ensemble de ses choix pédagogiques.

Les supports destinés aux élèves doivent être réfléchis mais pas nécessairement formalisés.

Le jury a apprécié les exposés structurés avec introduction et conclusion, étayés par des supports visuels notamment des fiches didactiques.

Il est rappelé que durant l'épreuve, le candidat doit conserver l'anonymat.

Remarques à propos de l'entretien :

L'entretien est un moment d'échange qui peut permettre au candidat de compléter son exposé, argumenter et justifier ses choix, envisager d'autres propositions.

Le candidat ne doit pas s'attendre à obtenir des membres du jury des propositions de réponses aux questions posées. L'attitude du candidat face à ses difficultés lors de ses investigations fait l'intérêt de cette épreuve (réflexion, analyse, investissement, exploitation dans la stratégie pédagogique),

Le jury a apprécié, chez certains candidats :

- La clarté de la présentation écrite et orale.
- La proposition de documents et d'évaluation pour les élèves.
- L'utilisation rationnelle des supports (tableau, rétroprojecteur).
- L'analyse du T.P. quelle que soit la méthode (avant ou pendant la présentation de la séquence).
- L'esprit critique lors de l'analyse du T.P.
- L'absence de fautes d'orthographe sur les documents présentés.
- La qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.
- La réactivité lors du questionnement du jury.
- L'argumentation des réponses.

Le jury a regretté que certains candidats :

- n'aient pas une familiarité et au moins une connaissance de la finalité des différents diplômes des secteurs dans lesquels ils peuvent intervenir en tant que PLP biotechnologies santé environnement.
- ne connaissent pas toujours le public accueilli en lycée professionnel, les effectifs en TP et en classe entière.
- ne fassent pas une analyse pertinente des difficultés rencontrées en travaux pratiques et ne les réinvestissent pas suffisamment dans la séquence d'enseignement,
- méconnaissent la construction d'une séquence d'enseignement et sa place dans la progression pédagogique.
- n'utilisent pas le référentiel à bon escient notamment pour la mise en lien des savoirs associés et des savoir-faire.
- ne fassent pas de lien avec les autres enseignements et les PFMP.
- proposent rarement une situation professionnelle contextuelle à la séquence ou en proposent une non réaliste pour le diplôme évoqué dans le sujet.
- manquent souvent de réalisme quant à l'organisation opérationnelle de la séance développée.
- proposent rarement une stratégie pédagogique ou, s'ils emploient des termes pédagogiques, n'en connaissent pas les modalités de mise en œuvre.
- ne maîtrisent pas toujours les connaissances scientifiques en lien direct avec la séance proposée.
- ne se projettent et ne se positionnent pas suffisamment dans leur rôle de futur enseignant.
- ne prennent pas assez en compte les questions du jury lors de l'entretien comme une incitation à la réflexion.
- ne présentent pas de documents lisibles (qualité de l'écriture sur les transparents, au tableau....)
- ne maîtrisent pas toujours l'orthographe.
- ne gèrent pas le temps imparti,

Cette épreuve qui correspond au travail habituel des enseignants, est difficile mais doit être abordée en tant que proposition d'exploitation pédagogique. Des stages en établissements scolaires et en milieux professionnels sont fortement recommandés pour atteindre la maîtrise des éléments constituant cette épreuve.

Dans les deux temps de cette partie d'épreuve des candidats doivent montrer de bonnes aptitudes à la communication, indispensables à l'exercice du métier :

- exposé structuré
- élocution aisée,
- expression et vocabulaire adéquats, significatifs de la fonction d'enseignant ;
- qualité de l'écoute ;
- capacité à argumenter ;
- aptitude à réagir positivement aux remarques du jury ;
- aptitude à proposer des remédiations ou à faire de nouvelles propositions ;
- maîtrise de soi.
- conviction...

Il est regrettable que quelques candidats aient eu une attitude inadaptée face au jury (excès d'assurance, agressivité ou au contraire, trop de nonchalance, vocabulaire peu châtier voire usage de termes argotiques).

La posture des candidats doit être conforme à celle attendue dans l'exercice du métier d'enseignant.

Annexe : exemple de sujet

CA PLP – CAER Externe

Section : Biotechnologies

Option : Santé – Environnement

Session : 2012

Epreuve d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Calculatrice non autorisée

Coefficient 3

Sujet n°17.C

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours de travaux pratiques

- pour une section de : **CAP Agent polyvalent de restauration**

- dans le cadre de la compétence :

C35 : Conditionner des produits alimentaires et assurer les traitements de refroidissement rapide.

Durée totale de l'épreuve : 6 heures

Travaux pratiques : 4 h

Préparation de l'exposé : 1 h

Exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 3 pages annexes comprises : vérifier que votre sujet est complet.

Première partie de l'épreuve

Conception et organisation d'une séquence de formation prenant appui sur des travaux pratiques : 4 heures.

Après avoir pris connaissance du sujet et du contexte (environnement, ressources, contraintes), vous préparerez les travaux pratiques.

Sujet :

Conditionnement individuel sous vide de 6 cuisses de poulet rôties dont un échantillon témoin

45 minutes ou 1 heure après le début de l'épreuve, les membres du jury observeront vos manipulations pendant 1 heure maximum. Au cours de cette observation, ils pourront vous questionner afin de justifier vos choix.

Après avoir remis en état les postes de travail, vous finaliserez la séquence de formation qui prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au cours des travaux pratiques, puis vous préparerez l'exposé (2^{ème} partie de l'épreuve).

Deuxième partie de l'épreuve

Préparation de l'exposé : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

- Vous mettrez en évidence les informations, données, et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques.
- Vous décrierez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.
- Vous explicitez votre démarche méthodologique.

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

- Vous préciserez certains points de votre présentation.
- Vous expliquerez et justifierez vos choix de nature didactique et pédagogique.

Liste des annexes :

Annexe 1 : protocole des travaux pratiques.

Documents techniques et ressources à disposition :

Référentiel

Fiches techniques, notices....

ANNEXE 1

PROTOCOLE (donné à titre indicatif) :	
Conditionnement individuel sous vide de 6 cuisses de poulet rôties	
<u>Technique</u>	<u>Matériels et produits</u>
Préparer les sachets Mettre sous vide Etiqueter selon la réglementation Stocker en chambre froide	Matériels : Machine sous-vide Sachets sous-vide Ustensiles de cuisine Etiquettes autocollantes Produits : 6 cuisses de poulet rôties

EPREUVE SUR DOSSIER

Durée : 2h30

Coefficient : 3

Rapport établi par mesdames et messieurs ANGORA, BERRADA, BRAULT, CILPA, GERAUDIE, GISELBRECHT, MAMDOUH, MEILLER, MENU, MERRIAUX, MURAT, NICOLLET, PASCAL, inspecteurs de l'éducation nationale.

Et mesdames et messieurs BOUSSER, CORDEIRO, COURSON, COMPAIN, DEHAIBE, FEAT, FOSSURIER, LEBONDIDIER, LEGEARD, LIEUTARD, MAZEAU, MASSOT, POUGET, professeurs de lycée professionnel.

2 - RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'ÉPREUVE (arrêté du 28 décembre 2009) :

L'épreuve sur dossier comporte deux parties. 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Première partie : soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

L'épreuve porte sur les programmes des lycées professionnels et, le cas échéant, des sections de techniciens supérieurs.

L'exposé et l'entretien permettent d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Ils permettent également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

En utilisant les moyens mis à sa disposition (Rétroprojecteur, vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support technique qu'il a choisi pour l'épreuve, ainsi que les investigations et développements qu'il a conduits pour s'en approprier le fonctionnement et les évolutions potentielles.

Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. ». L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

2 - INDICATIONS AUX CANDIDATS

Précisions concernant le dossier

2.1 Constitution du dossier

Le candidat choisit et prépare le dossier technique et scientifique à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à une expérience professionnelle, dégagant un problème du domaine de biotechnologies option santé environnement, hors enseignement, qu'il présentera au jury.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques ou professionnels. Ce dossier est rédigé par le candidat qui ne retient que les éléments indispensables à la compréhension des études qu'il a choisies de développer, sans oublier que ce dossier est à utiliser pour la construction d'une application pédagogique.

Il contient :

- 1) Les documents scientifiques et/ou techniques nécessaires à la compréhension du problème.
- 2) Les éléments de définition indispensables à une approche rigoureuse du problème traité.
- 3) Les études conduites exploitant les connaissances attendues d'un professeur de lycée professionnel et qui doivent respecter les contraintes suivantes :
 - équilibre entre développements théoriques, techniques et professionnels, sachant que l'un des objectifs principaux de cette épreuve est de faire preuve de réelles connaissances scientifiques et/ou technologiques dans un contexte authentique choisi pour sa pertinence technique et pédagogique ;
 - traitement d'un problème pertinent au regard du support utilisé ;
 - étude non limitée à des problèmes spécifiques ou trop spécialisés ;
 - mise en évidence de la capacité du candidat à s'approprier le problème choisi.
- 4) Toutes les informations permettant de justifier les solutions ou les évolutions projetées.
- 5) Une proposition succincte (2 pages au maximum) de thèmes d'exploitation(s) pédagogique(s) jugés pertinents en lycée professionnel permettant de justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites. Cette partie doit énoncer des propositions pédagogiques qui précisent :
 - le choix des diplômes et niveaux.
 - les objectifs principaux sans détailler le déroulement des séances et des séquences.
 - une sélection argumentée du ou des document(s) technique(s) ou scientifique(s) issu(s) de l'étude.

2.2 Présentation du dossier

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé, en utilisant les moyens de communication de son choix et mis à sa disposition : tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur et informatique associée. À défaut de vouloir utiliser ce matériel, le candidat peut se munir d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires et qu'il peut éventuellement connecter sur un vidéoprojecteur mis à sa disposition.

Précisions concernant la seconde partie

Le document support de la ou des question(s) relative(s) à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable » est donné au candidat au début de la préparation de l'épreuve. Il dispose donc du temps de préparation pour répondre à la (aux) question(s) inscrite(s) dans une situation professionnelle susceptible d'être rencontrée par un professeur qu'il exposera ensuite à l'oral.

Les deux parties de l'épreuve permettront d'évaluer les compétences d'expression et de communication du candidat.

3 – OBSERVATIONS DU JURY :

3.1 LE DOSSIER

Constats sur les dossiers

Le jury a apprécié :

- Un dossier conforme aux exigences de l'épreuve ;
- Un dossier structuré avec un titre, un sommaire et une pagination dans son intégralité (annexes comprises) ;
- Une identification et la formulation claire du problème posé ;
- Le traitement pertinent du problème avec une démarche d'analyse cohérente liée à des contenus scientifiques et/ou techniques qui aboutit à des propositions de solutions adaptées ;
- Des contenus de niveau universitaire et actualisés ;
- La présentation concise de la partie pédagogique ;
- Une référence aux sources documentaires ;
- La diversité et l'actualisation des sources documentaires ;
- Des illustrations pertinentes, en couleur, de qualité ;
- Les références aux annexes lorsqu'elles sont situées en fin de dossier ;
- Une référence à une bibliographie et sitographie actualisées.

Le jury a déploré :

- Des dossiers qui ne relèvent pas du domaine des Biotechnologies option santé environnement ;
- Des dossiers qui ne présentent pas une étude scientifique ou technique mais à dominante socio-économique ;
- Le choix, par certains candidats, d'un sujet trop réducteur ou trop large pour les investigations scientifiques et techniques ;
- L'absence de problème et de méthodes d'analyse rigoureuse ;
- Des dossiers trop livresques sans analyse, sans questionnement, sans « fil conducteur » ;
- Une exploitation du sujet non ancrée dans les activités professionnelles en lien avec les enseignements du secteur biotechnologies option santé environnement ;
- Des connaissances scientifiques et techniques qui ne sont pas au niveau attendu d'un CAPLP Biotechnologies option santé environnement ;
- Des contenus insuffisamment développés, qui résultent d'une recherche superficielle ;
- Des dossiers avec une partie pédagogique trop détaillée ou ne proposant pas réellement de thèmes d'exploitation(s) pédagogique(s) ;
- Des insertions documentaires présentées comme une production personnelle du candidat ;
- Des dossiers sans sommaire non paginés, non reliés ou encore avec une page de garde ne respectant pas la présentation attendue ;
- Des fautes d'orthographe et de syntaxe ;
- Des annexes peu ou pas exploitées ;
- Une bibliographie qui se limite à une liste de sites Internet, à une liste de manuels scolaires ;
- La présence de documents sans source ni référence, peu lisibles, trop anciens, ou issus de manuels scolaires ne correspondant pas au niveau attendu du concours.

Constats sur la partie « exposé »

Il est précisé aux candidats que le jury a pris connaissance du dossier dans son intégralité, avant l'épreuve.

Le jury a apprécié :

- Une annonce du plan de l'exposé ;
- Une présentation structurée du problème et des questionnements qu'il suscite ;
- Une formulation claire du problème ;
- La mise en évidence des points remarquables et essentiels de l'étude conduite ;
- L'exploitation pédagogique pertinente de documents scientifiques et techniques prouvant la connaissance de diplômes et enseignements en lycée professionnel et de leurs finalités ;
- Une exploitation pédagogique développée sur deux niveaux différents ;
- Une utilisation judicieuse des outils de communication à leur disposition ;
- La conviction dans la présentation du sujet ;

- La qualité de l'expression orale et la précision du vocabulaire ;
- Une gestion optimale du temps et de l'espace.

Le jury a déploré :

- La paraphrase du dossier ;
- Les exposés qui se sont limités à une lecture systématique des notes rédigées par les candidats ;
- Le manque de recul par rapport au thème d'étude ;
- L'absence de mise en évidence des points essentiels de l'étude ;
- L'absence de présentation et de justification des démarches ayant conduit à l'étude ;
- Des difficultés à effectuer le transfert entre les connaissances (scientifiques, techniques et réglementaires) de niveau concours et les applications pédagogiques dans le champ d'intervention du PLP Biotechnologies option Santé Environnement ;
- La maîtrise insuffisante des connaissances ;
- Les exposés ayant développé majoritairement la partie pédagogique au détriment de la partie scientifique et technique ;
- L'absence de présentation des aspects pédagogiques ;
- La méconnaissance des enseignements relevant du PLP Biotechnologies option Santé Environnement ;
- Un débit de parole trop rapide ou trop lent ;
- Un ton monocorde ;
- Une posture et une attitude inadaptées ;
- Une présentation qui prend la forme d'un cours où les membres de jury sont pris à parti ;
- L'utilisation d'un vocabulaire non adapté pour un futur enseignant ;
- Une mauvaise maîtrise de la langue française et de l'expression orale ;
- Une mauvaise gestion du temps.

Constats sur la partie « entretien »

Le jury a apprécié :

- La réactivité des candidats face au questionnement ;
- La qualité de l'expression orale ;
- La qualité d'écoute ;
- La qualité et le niveau des réponses (maîtrise des contenus technologiques et scientifiques développés) ;
- L'argumentation cohérente et complète ;
- La pertinence des adaptations pédagogiques ;
- La prise en compte des référentiels ;
- L'esprit critique du candidat sur sa présentation et ses propositions ;
- Une attitude positive et dynamique.

Le jury a déploré :

- Le manque de recul et d'analyse par rapport au problème choisi ;
- Des connaissances se limitant ou ne correspondant pas à ce qui est exposé dans le dossier ;
- Un manque de maîtrise des connaissances exposées dans le dossier ;
- Une attitude et un comportement inadaptés lors de l'entretien ;
- Une méconnaissance des enseignements en lycée professionnel.

3.2 Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

A noter : texte de référence relatif aux compétences professionnelles des professeurs, Arrêté du 12-05-2010 (B.O. n°29 du 22 juillet 2010).

Constats sur la partie « Exposé » :

Le jury a apprécié :

- Un exposé structuré ;
- Une analyse approfondie du sujet ;
- Une référence à des textes, des organisations et des fonctionnements en rapport avec le sujet;
- La proposition d'actions concrètes et réalistes en lien avec la situation ainsi que des solutions hiérarchisées et justifiées ;
- Une présentation dynamique ;
- La capacité du candidat à :
 - se positionner dans son champ de compétences en tant que futur enseignant
 - se situer dans la hiérarchie au sein du système éducatif
 - participer à la vie de l'établissement
 - identifier les acteurs et les partenaires internes et/ou externes à l'institution
- Un bon niveau de connaissances des politiques éducatives ;
- La qualité de l'expression orale ;
- Une bonne gestion du temps et de l'espace ;
- L'utilisation adaptée des outils de communication mis à disposition.

Le jury a déploré :

- La paraphrase des textes de référence ;
- Un exposé peu structuré ;
- Le manque d'exploitation des documents proposés dans le sujet ;
- Un manque d'analyse de la situation et/ou de la question posée ;
- Des propositions d'actions peu réalistes, peu adaptées.

Constats sur la partie « Entretien »

Le jury a apprécié :

- Des réponses argumentées et structurées ;
- Une capacité de synthèse ;
- Une ouverture d'esprit ;
- Une capacité à explorer d'autres pistes de réflexion et à interagir avec le jury ;
- Une attitude dynamique et positive ;
- Un positionnement adapté au sein de l'institution.

Le jury a déploré :

- Pour certains candidats, une absence de connaissances du système éducatif et de la politique éducative et un positionnement inapproprié au sein de l'institution ;
- Une méconnaissance de la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- Un vocabulaire inapproprié ;
- Une référence limitée à l'expérience personnelle sans prise en compte des textes règlementaires ;
- Une difficulté à proposer des actions alternatives à celles énoncées lors de l'exposé.

4- CONSEILS AUX CANDIDATS

D'une manière générale, il est vivement conseillé de lire attentivement la définition de l'épreuve (arrêté du 28/12/2009) et la note d'information destinée aux candidats.

4.1 Pour la première partie de l'épreuve : soutenance et entretien sur le dossier scientifique et technique

Pour le dossier :

- Identifier et formuler un problème à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou d'une expérience professionnelle du domaine des Biotechnologies option Santé Environnement, hors enseignement ;
- Mettre en œuvre **une démarche d'analyse scientifique et/ou technique complète** ;
- Développer **des connaissances de niveau concours** ;
- Se tenir à jour de la réglementation ;
- Sélectionner des documents techniques pertinents, actualisés et de qualité et les exploiter au-delà d'une simple compilation ;
- Cibler des enseignements pertinents en lien avec le dossier en utilisant les référentiels ;
- Repérer les documents du dossier susceptibles d'être exploités dans le cadre d'un enseignement ;
- Justifier le choix du support de l'étude et les investigations conduites ;
- Prévoir des thèmes d'exploitations pédagogiques pertinents en lycée professionnel ;
- Vérifier les évolutions des diplômes ou référentiels de diplômes.

Les intentions pédagogiques feront apparaître :

- Les objectifs visés ;
- Le choix des diplômes ;
- Les niveaux de formation ;
- Les documents techniques et/ou scientifiques exploitables

Pour l'exposé :

- Présenter et justifier le problème ;
- Mettre en évidence les points essentiels du dossier ainsi que le lien entre l'étude technique et scientifique et l'exploitation pédagogique ;
- Privilégier l'utilisation d'un support TIC mais prévoir un autre support en cas de nécessité (possibilité d'apporter son ordinateur personnel) ;
- Maîtriser les connaissances exposées ;
- Présenter et justifier les investigations conduites au regard de l'exploitation pédagogique ;
- Gérer correctement le temps.

Pour l'entretien :

- Maîtriser les connaissances scientifiques, techniques et réglementaires nécessaires à l'approfondissement de l'étude présentée ;
- Faire preuve de qualité d'écoute ;
- Argumenter les réponses.

4.2 Pour l'interrogation relative à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

Le candidat devra s'informer sur les obligations réglementaires et les textes officiels en relation avec le métier de professeur.

Pour l'exposé :

- Structurer la présentation ;
- Lire attentivement le texte support de l'épreuve et répondre à la question posée, sans paraphraser les textes de référence ;
- Eviter la lecture des notes préparées ;
- Se positionner au sein du système éducatif, de l'établissement et de la classe ;
- Gérer correctement le temps sans pour autant « diluer » les éléments présentés à l'exposé.

Pour l'entretien :

- Faire preuve d'analyse et de recul ;
- Faire preuve d'écoute et d'attitude responsable pour se projeter, en tant que futur fonctionnaire de l'État ;
- Adopter une posture appropriée aux règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidates admis au CAPLP et au CAFEP.

Comme cela avait été indiqué lors des précédentes sessions, il est nécessaire que les candidats à ce concours se préparent aux épreuves et aient acquis les connaissances scientifiques et technologiques indispensables. Trop de candidats ne les maîtrisent pas et les devoirs révèlent toujours une certaine indigence des éléments exposés. Cette même faiblesse visible lors des épreuves d'admissibilité se retrouve encore lors des épreuves d'admission.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées.

Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les épreuves d'admissibilité et d'admission.

La première épreuve d'admission a permis de juger à la fois de l'attitude professionnelle des candidates et de leur maîtrise des techniques mais surtout de leur capacité à construire une démarche pédagogique utilisant avec pertinence les éléments techniques. Cette épreuve est difficile car elle nécessite une bonne connaissance des niveaux d'enseignement et des contenus de ces enseignements, une relative maîtrise des gestes techniques qui seront ensuite enseignés aux élèves et enfin elle doit s'appuyer sur un fond culturel scientifique et technique indispensable pour expliquer, analyser, justifier...

Concernant la seconde épreuve d'admission, le jury a, comme l'an passé, globalement apprécié la qualité des dossiers présentés. Cependant trop de dossiers semblent avoir été rédigés rapidement sans vraiment avoir pris la mesure des exigences de l'épreuve en particulier, parfois, les argumentations développées ne s'ancrent que faiblement sur des connaissances scientifiques et technologiques sûres.

La réflexion des candidats face à la compétence agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable a révélé pour beaucoup d'entre un positionnement convenable et une certaine connaissance du système éducatif.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Monsieur le proviseur du lycée DUMAINE et son équipe : proviseur adjoint, chef de travaux, enseignants, techniciens, et personnel administratif, pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.